

COMPTE RENDU 2012

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ASSQ

Date et heure : Vendredi 8 juin, 17h à 18h15

Lieu : Aquarium du Québec, Pavillon Grande-Ourse

1. Ordre du jour

L'assemblée est animée par la présidente, Nathalie Madore.

Le nombre de personnes présentes est de 37. Le quorum requis pour tenir l'assemblée est de 15% des membres. Le quorum est atteint, près du tiers des membres de l'ASSQ assistent à l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Présentation des membres du CA 2012
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2011
http://www.association-assq.qc.ca/AGA/CR_AGA11.pdf
- Synthèse des activités 2011-2012
- Présentation et adoption du bilan financier 2011
http://www.association-assq.qc.ca/AGA/Bilan-ASSQ_2011.pdf
- Modifications aux règlements
- Modifications aux statuts
- Discussion : Projets 2012-2013
 - Commentaires et questions
- Clôture de l'assemblée

2. Présentation des membres du C.A.

Les membres du conseil d'administration 2012 sont présentés :

- Nathalie Madore, RRQ (présidente);
- Mhamed Mesfioui, UQTR (vice-président);
- Lise Charette, MRNF (secrétaire);
- Andréanne Moisan-Roy, Revenu Québec (trésorière);
- Éric Lacroix, SOM (registraire);
- Jean-François Plante, HEC (directeur des communications)

- David Émond, représentant des étudiants (observateur).

À noter que les postes de président, vice-président et directeur des communications seront ouverts à tous, à la fin de décembre 2012.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2011

L'assemblée générale annuelle précédente a été tenue le 3 juin 2011 au Manoir Montmorency.

Modifications proposées par les membres

Au point 4. Synthèse des activités :

Deux suggestions de modifications :

Sujet *Élections des membres du C.A.*, on devrait lire que la fonction de Nathalie Madore au sein du C.A. est présidente.

Sujet *Calendrier des activités de compte Desjardins*, on devrait lire *Calendrier des activités*.

Proposition :

« Que soit adopté le procès-verbal de l'AGA des membres de l'ASSQ tenue le 3 juin 2011 avec les modifications proposées » : Éric Lacroix.

Proposition secondée par : Danielle Lavoie.

Résultat : la proposition est acceptée à l'unanimité parmi ceux qui étaient présents à l'assemblée de juin 2011.

4. Synthèse des activités 2011-2012

Une synthèse des activités ayant eu lieu depuis la dernière assemblée est exposée aux membres. Les activités sont regroupées en quatre thèmes : l'intendance, le développement, l'information et les activités et événements.

➤ **Thème #1 : Intendance**

Élections des membres du CA en décembre 2011

La présidence des élections du C.A. en décembre 2011 a été assurée par Marie-Ève Tremblay. Trois postes ont été comblés suite aux élections. La secrétaire (Lise Charette), la trésorière (Andréanne Moisan-Roy) et le registraire (Éric Lacroix) joignent le comité d'administration jusqu'en décembre 2013. Enfin, les mandats du président, du vice-président et de directeur des communications viendront à échéance le 31 décembre 2012.

Séances du C.A. et renouvellement des adhésions

On informe les membres que le CA se réunit régulièrement. Les séances se tiennent sur une base mensuelle et durent environ 90 minutes chacune. En 2011, on a tenu 10 rencontres tandis qu'en 2012, 4 rencontres ont eu lieu jusqu'à maintenant. De plus, on a effectué dernièrement la campagne de renouvellement des adhésions. En date du 8 juin 2012, on dénombrait 122 membres incluant sept membres institutionnels : l'Institut de la statistique du Québec, SOM Recherches et sondages, Université Laval, UQAM, Services conseils Hardy, Solution Stat et Statistique Canada.

Révision du règlement sur l'admissibilité des membres

Ce règlement datant de la création de l'ASSQ, il convient de le mettre à jour puisque plusieurs changements sont survenus depuis, tant dans la constitution du C.A. que dans les pratiques courantes. Les modifications à apporter doivent être discutées et être adoptées en assemblée générale.

Révision des statuts

Il convient d'inclure dans les statuts le représentant des étudiants au C.A., pour faire suite à la proposition de l'assemblée générale de 2011. Les modifications à apporter doivent être discutées et être adoptées en assemblée générale.

➤ Thème #2 : Développement

Transfert du compte Desjardins à la Caisse populaire de Sainte-Foy

L'ancien compte à la Caisse Atwater-Centre a été fermé et les actifs ont été transférés à la Caisse populaire de Sainte-Foy. Cette opération a pris 8 mois et est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît. Le placement de 5 ans arrivé à terme a également été transféré.

Évolution du Convergence et du site Web

Un comité de travail a été créé afin d'orienter l'évolution du Convergence et du site Web. Les membres qui ont participé à ce comité sont : Jean-François Plante, webmestre et responsable du comité, Nathalie Madore, Éric Lacroix, Myrto Mondor, Denis Talbot et Simon-Olivier Fournier. Ceux-ci sont remerciés pour leur implication.

Il a été décidé de convertir le Convergence en bulletin électronique, disponible sur le site Web de l'Association.

Projet Carrière en statistique

Afin de répondre aux demandes d'information que reçoit l'Association, un dépliant a été produit, qui décrit les exigences d'une formation en statistique au Québec et les opportunités d'emploi. Yann Latulippe et Michel Fluet ont principalement travaillé sur ce projet. Un contrat a été confié à la firme de graphisme Le Borgne pour la réalisation du dépliant qu'on aura sous peu. Une version papier pourra être distribuée lors d'événements tels la Journée de la statistique ou des journées carrières dans les écoles. Une version électronique sera également disponible sur le site Web. La mise en ligne est prévue au cours de l'été 2012.

Réflexion sur l'utilisation de la visioconférence pour la tenue des *Jeudis de l'ASSQ*

Il n'y a pas eu de jeudis de l'ASSQ dans la dernière année bien qu'il était prévu qu'il y en ait. Des démarches avaient été faites afin de pouvoir transmettre ces conférences par visioconférence suite à une discussion en assemblée générale de l'an dernier puisqu'il serait intéressant que ces conférences soient transmises dans plusieurs lieux pour rejoindre le plus de monde possible. Une salle et le matériel sont disponibles aux HEC. Des recherches ont aussi été faites à Québec et Trois-Rivières sans confirmation toutefois mais il y a diverses possibilités. La prochaine fois que sera organisé un tel événement, il y aura un premier test en visioconférence. Éventuellement, on pourrait étendre cela à de l'écoute en direct via le Web.

Offre de support à l'organisation d'activités

Ce sujet fait suite à une proposition lors de la dernière AGA en réponse à l'essoufflement de la formule *Jeudis de l'ASSQ* car il n'est pas si facile de trouver des conférenciers. Il s'agit d'une proposition ouverte aux membres de l'ASSQ, tous étant invités à proposer des activités qui peuvent être conjointes avec un autre organisme et un financement ou de l'aide logistique pourront être fournis. Un formulaire pour soumettre une demande est disponible sur le site Web. Des critères doivent être respectés : - que l'activité soit ouverte aux membres de l'ASSQ; - qu'il y ait une réduction des frais d'inscription d'au moins 20 % pour les membres de l'ASSQ ; - que la contribution de l'ASSQ soit soulignée dans les documents promotionnels de l'événement.

➤ **Thème #3 : Information**

Pour ce qui est de la mise à jour du site Internet, le webmestre est Jean-François Plante.

Pour la publication du *Convergence*, Denis Talbot est le nouveau rédacteur en chef depuis l'automne dernier. Son arrivée a coïncidé avec la conversion en mode électronique, ce qui explique les retards de parution des 2 derniers numéros. On espère reprendre le rythme normal pour les prochains numéros. Deux numéros ont été publiés en 2012.

➤ **Thème #4 : Activités et événements**

Le Colloque de l'ASSQ 2011 a eu lieu en juin 2011 au Manoir Montmorency et quatre conférences y ont été présentées. Lors de ce colloque a eu lieu la nomination du premier membre honoraire de l'histoire de l'ASSQ, M. Louis-Paul Rivest.

Un 5 à 7 de la Rentrée a eu lieu le 15 septembre 2011 au Café le Temps perdu à Québec et 15 personnes y ont participé. Cette activité était une première expérience et on se questionne sur la pertinence ou non de récidiver étant donné le nombre de participants.

Aucun *Jeudis de l'ASSQ*, malgré une tentative de reprise de la conférence annulée le 31 mars 2011. Il s'avère difficile de trouver des conférenciers.

L'ASSQ a commandité deux événements et le C.A. trouve intéressant de s'associer à ces événements :

- Congrès canadien des étudiants en mathématiques tenu à l'Université Laval en juillet 2011 pour un montant de 750,00 \$
- 25^e Journée de la statistique organisée par le CASUL et tenue à l'Université Laval en mars 2012 pour un montant de 400,00 \$.

5. Bilan financier 2011 – Présentation et adoption

La trésorière Andréanne Moisan-Roy a préparé le bilan financier de l'année 2011 (exercice financier achevé au 31 décembre) mais celui-ci a été préparé par Anne-Sophie Julien. Le bilan a été rendu disponible aux membres, avant la tenue de l'assemblée, par un courriel qui mentionnait le lien pour accéder au document sur notre site Internet. Une première question a été soulevée lors de la présentation par Christian Genest à savoir si le montant du placement était inclus dans le montant de l'encaisse de 22 000 \$ et la réponse à cette question était positive. Nathalie a alors expliqué. Une autre question de Christian Genest concernait le nombre de membres versus le montant des cotisations et la correspondance entre ces deux montants. Éric Lacroix explique alors ce qu'il en est en détail. Une autre question de Christian Genest concerne l'utilisation de surplus mais il y reviendra plus tard.

On soumet donc au vote les propositions suivantes :

- « Que soit approuvé le bilan financier de l'année 2011 préparé par la trésorière de l'ASSQ et présenté lors de l'Assemblée générale ». Andréanne Moisan-Roy propose l'acceptation de son bilan. Louis-Paul Rivest seconde cette proposition.
- « Que le bilan financier de l'ASSQ pour l'année 2011 ne soit pas soumis à une vérification comptable ». Nathalie Madore fait cette proposition et Isabelle Auger la seconde. Lise Charette amène alors l'idée que le nombre de membres étudiants gratuits soit dorénavant clairement indiqué dans le bilan financier.
- « Que l'échelle de cotisations suivante soit en vigueur pour l'année 2013 : membres individuels (50\$), membres étudiants à temps plein (10\$), membres institutionnels (300\$ pour un an) ». Nathalie Madore a fait cette proposition et Myrto Mondor la seconde. Une question est alors posée par Christian Genest sur le pourquoi du montant de 300 \$, compte tenu des surplus. Nathalie mentionne alors l'intérêt pour les organisations quant à la visibilité que cela leur donne. Louis- Paul Rivest mentionne également que c'est une formule qui fonctionne.

Une proposition supplémentaire est soumise au vote pour favoriser l'inscription des nouveaux étudiants.

- « Que pour l'année 2013, l'ASSQ offre la gratuité d'adhésion aux nouveaux membres étudiants ». Cette proposition a suscité de nombreuses questions et interventions des membres. Myrto Mondor amène l'idée que soit octroyé automatiquement le membership de l'ASSQ pour tous les étudiants d'un programme de statistique. David Émond mentionne alors que c'est le travail du représentant étudiant de contacter les étudiants pour les inviter à devenir membre. France Lapointe demande pourquoi la gratuité est offerte juste pour l'adhésion et non pas pour toute la durée de leurs études. Martin Rioux, Danielle Lavoie, Denis Talbot et Louis-Paul Rivest font également des interventions, notamment en ce qui concerne le lien qu'a l'ASSQ avec le CASUL et la transmission de l'invitation aux étudiants à devenir membres de l'ASSQ. Nathalie Madore et Éric Lavoie intervienne également. Un amendement est finalement proposé par Christian Genest :
Nonobstant la proposition formulée par Nathalie Madore, « Que pour l'année 2013, la gratuité d'adhésion soit offerte sur demande à tout étudiant inscrit à temps plein à un programme universitaire reconnu par l'ASSQ ». France Lapointe seconde cette proposition.

Résultats : Il n'y a pas eu de demandes de votes, les trois premières propositions précédentes et la dernière proposition amendée par Christian Genest ont ainsi été acceptées à l'unanimité.

6. Modifications aux règlements

L'ASSQ a un règlement, le règlement sur l'admissibilité des membres dont la dernière version est celle rédigée lors de la création de l'ASSQ. Des changements s'imposent pour rendre le règlement conforme à la pratique. C'est donc dans cette optique que les modifications suivantes sont proposées. Pour faciliter la compréhension des modifications, celles-ci ont été regroupées. Les modifications proposées avaient été rendues disponibles aux membres sur le site de l'ASSQ dans le document suivant : http://www.association-assq.qc.ca/AGA/Modifications_reglement_2012.pdf.

Modification 1 : Élimination de certains articles.

- Le comité d'accréditation qui avait été prévu pour l'évaluation des demandes d'obtention du statut de membre statisticien par accréditation n'a jamais été utilisé. Les demandes sont traitées par le registraire qui les soumet au CA pour approbation. Il n'y a presque pas de telles demandes.
- Le comité de statisticiens juges qui devait accompagner le comité d'accréditation dans ses décisions n'a jamais été utilisé.

Proposition 2012-06-08-06 :

« Que soient abrogés les articles 8 et 10 du règlement de l'admissibilité des membres de l'ASSQ » Martin Rioux seconde cette proposition et elle est adoptée à l'unanimité.

Modification 2 : Révision de la définition de postulant, la définition actuelle étant: Membre affilié qui veut accéder à la catégorie de membre statisticien par la procédure d'accréditation.

Proposition 2012-06-08-07 :

« Que soit modifié ainsi l'article 6 définissant un postulant : Toute personne qui veut accéder à un statut de membre statisticien. » Proposition secondée par Isabelle Auger et adoptée à l'unanimité.

Modification 3 : Modification de l'article 7 pour remplacer de la notion de direction de l'admissibilité des membres par celle de registraire. Ces changements ont déjà été faits dans les statuts mais pas dans les règlements. La nouvelle proposition prévoit que le registraire peut utiliser les services d'un ou d'une secrétaire non membre de l'ASSQ pour se conformer à la pratique actuelle. Elle précise également le rôle du registraire concernant les demandes d'accréditation.

Nouvelle formulation de l'article 7 :

7. REGISTRARIAT

But

Le registrariat a pour fonction de gérer, de façon autonome, l'ensemble des demandes d'admission, de conserver les dossiers des membres et de gérer les processus donnant accès à l'une ou l'autre des catégories de membres.

Registraire

Le registraire est un membre statisticien élu au sein de l'exécutif de l'association. Il est responsable de constituer les dossiers dans le cadre de toutes les procédures d'accréditation. Il doit :

- Conserver tous les documents relatifs aux demandes des postulants;
- Vérifier le contenu des dossiers présentés pour devenir membre de l'ASSQ;
- Fournir les informations concernant l'admissibilité aux diverses catégories de membres à toute personne qui en fait la demande;
- Gérer, sur un support informatique, les informations relatives à l'adhésion des membres.

Le registraire peut s'adjoindre les services d'une ou d'un secrétaire qui réalisera les tâches administratives liées à l'admissibilité des membres comme la tenue à jour de la liste des membres ou l'envoi de correspondance. La ou le secrétaire n'a pas à être membre de l'ASSQ pour exercer cette fonction.

Le registraire est responsable d'évaluer les demandes d'accréditation faites par un membre affilié souhaitant devenir membre statisticien. S'il la juge conforme, il doit soumettre cette demande au conseil d'administration qui devra voter sur l'acceptation ou non de la demande.

Proposition 2012-06-08-08 :

« Que soit modifié l'article 7 tel que présenté pour remplacer la notion de direction de l'admissibilité des membres par celle de registrariat. » Proposition secondée par Francis Picotte et adoptée à l'unanimité.

Proposition 2012-06-08-09 :

« Que soient modifiés les articles 11.1, 12 et 13 pour tenir compte du remplacement de la notion de direction de l'admissibilité des membres par celle de registrariat » Proposition secondée par Denis Talbot et adoptée à l'unanimité.

Modification 4 : Modifications de l'article 8.5 pour assurer la cohérence avec les changements précédents et simplifier les sanctions en cas de fausse déclaration du statisticien-parrain

A) Remplacer :

Il aide le postulant à rédiger sa demande, s'engage vis-à-vis le comité d'accréditation à fournir les pièces nécessaires à l'examen du dossier et en certifie l'authenticité.

Par :

Il aide le postulant à rédiger sa demande, s'engage à fournir les pièces nécessaires à l'examen du dossier et en certifie l'authenticité.

B) Remplacer :

Il ne peut parrainer plus d'un postulant à la fois et ne peut être ni statisticien-juge, ni membre du conseil d'administration.

Par :

Il ne peut parrainer plus d'un postulant à la fois et ne peut être membre du conseil d'administration.

C) Remplacer :

Toute fausse déclaration ou manquement à l'éthique qu'exige une telle charge de la part du statisticien-parrain, pourra être sanctionné par différentes pénalités allant jusqu'à l'exclusion de l'association.

Par :

Toute fausse déclaration ou manquement à l'éthique qu'exige une telle charge de la part du statisticien-parrain, pourra entraîner son exclusion de l'association.

D) Ramener la définition de statisticien-parrain au même niveau de numérotation que les définitions précédentes

Proposition 2012-06-08-10 :

« Que l'article 8.5 soit modifié tel que présenté. » Proposition secondée par Denis Talbot et adoptée à l'unanimité.

7. Modifications aux statuts

Il convient d'inclure dans les statuts le représentant des étudiants au C.A., pour faire suite à la proposition de l'assemblée générale de 2011. Les modifications proposées avaient été rendues disponibles aux membres sur le site de l'ASSQ dans le document suivant : http://www.association-assq.qc.ca/AGA/Modifications_statuts_2012.pdf.

Proposition 2012-06-08-16 :

« Que l'article 5.05 des statuts soit modifié pour remplacer «la direction de l'admissibilité des membres» par «le conseil d'administration». » Proposition secondée par Denis Talbot et adoptée à l'unanimité.

Proposition 2012-06-08-17 :

« Que l'article 11.01 des statuts soit modifié comme suit : L'ASSQ est administrée par un conseil d'administration composé d'un (1) président, d'un (1) vice-président, d'un (1) président sortant, d'un (1) secrétaire, d'un (1) trésorier, d'un (1) directeur des communications, d'un (1) registraire et d'un (1) représentant des étudiants. » Proposition secondée par Denis Talbot et adoptée à l'unanimité.

Proposition 2012-06-08-18 :

« Que soit ajouté l'article 12.08 : Le représentant des étudiants agit à titre d'administrateur comme les autres membres du conseil. Il assure de plus la liaison entre

le conseil et les étudiants des divers programmes de statistiques au Québec afin d'informer ces derniers des activités de l'ASSQ et de susciter leur adhésion à l'association.» Modification à l'amiable du mot statistique sans « s ». Proposition secondée par David Émond et adoptée à l'unanimité.

Proposition 2012-06-08-19 : « Que soit modifié ainsi l'article 13.01 : À l'exception du représentant des étudiants, les membres du conseil d'administration sont élus par les membres en règle par le biais d'une élection postale ou par voie électronique. Tout membre sortant est rééligible s'il possède les qualifications requises. Toutefois, un membre ne peut occuper le poste de président pendant plus de quatre (4) années consécutives. Proposition secondée par Francis Picotte et adoptée à l'unanimité.

Les membres intéressés à postuler à titre de représentant des étudiants doivent soumettre leur candidature au conseil d'administration au plus tard le 31 août de chaque année. Pour être éligible, le candidat doit être inscrit, à temps plein ou à temps partiel, dans un programme reconnu par l'ASSQ offert par une université du Québec pour la session d'automne. Les membres du conseil d'administration nommeront le représentant des étudiants parmi les candidatures reçues. Le mandat du représentant des étudiants est d'une durée d'un an débutant le 1^{er} septembre de chaque année.»

8. Discussion : Projets 2012-2013

Nathalie propose à l'assemblée de discuter autour de plusieurs projets pour la prochaine année. Les discussions portent donc sur les points suivants :

- Évolution du Convergence et du site Internet :
Poursuite de la réflexion amorcée en 2010-2011
- Carrière en statistique :
Préparation d'une présentation qui pourra être reprise par les membres intéressés pour faire la promotion de la carrière de statisticiens auprès des étudiants
- Avenir de la formule *Jeudis de l'ASSQ* :
 - Développement d'un formulaire d'adhésion électronique
 - Création d'une bourse de l'ASSQ :
 - À qui devrait-on l'adresser ?
 - Quels pourraient être les critères d'évaluation ?
 - 2013 : année de la statistique :
Idées d'activités qui pourraient être mises de l'avant par l'ASSQ ?
- Commentaires et questions.

9. Clôture de l'assemblée

Proposition de clôture de l'assemblée : Nathalie Madore (Francis Picotte ?)

Proposition secondée par : Denis Talbot

L'assemblée prend fin à 18h20.